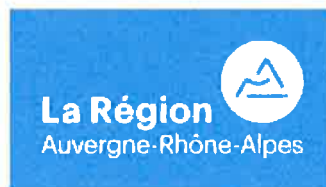




CONTRAT DE VILLE

Protocole d'engagements renforcés et réciproques

2020-2022



La Politique de la ville vise à fédérer l'ensemble de ses partenaires afin d'inscrire dans un document unique leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de précarité.

Elle est mise en œuvre localement dans le cadre du contrat de ville.

Le contrat de Ville de Pierrelatte a été signé en 2015 pour une durée de 6 ans.

La loi de finance de 2019 permet de prolonger les contrats de ville jusqu'en 2022.
Cette prolongation prend la forme d'un **protocole d'engagements renforcés et réciproques**.

Il ne s'agit pas d'élaborer de nouveaux contrats, mais de donner une nouvelle impulsion à leur mise en œuvre au regard des évolutions survenues depuis leur signature.

Une circulaire du 22 janvier 2019 relative à « la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », définit les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers et qui ont vocation à être déclinées dans ce protocole.

Ce document permet aux acteurs de la Politique de la Ville d'échanger sur la déclinaison opérationnelle des axes d'actions prioritaires identifiées pour les habitants du quartier, d'apporter une lisibilité aux intentions contenues au Contrat de Ville et de réviser ses intentions au regard des évolutions constatées.

Il peut être assimilé à une feuille de route qui sera appliquée jusqu'en 2022.

Ainsi pour les 7 axes identifiés collectivement comme prioritaires, sont déclinés les objectifs généraux puis les actions qu'il est prévu de mettre en œuvre d'ici 2022 dans le quartier du Roc.

L'ensemble des actions doivent satisfaire aux priorités transversales :

- égalité femmes/hommes, notamment une vigilance doit être portée sur l'accès des femmes aux actions mises en place
- la jeunesse
- la prévention contre toutes les discriminations

Documents de référence

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- La loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- Le Contrat de ville de la communauté de communes Drôme Sud Provence et la commune de Pierrelatte 2015 – 2020

AXE 1 – Habitat, projet urbain

1. Améliorer le cadre de vie des habitants

- **Finaliser les enjeux identifiés par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbain en aménageant des commerces plus attractifs,**

Au niveau de la Ville, cela se traduit par :

- L'acquisition puis la démolition du magasin anciennement DIA,
- La formalisation d'un partenariat avec Drôme Aménagement Habitat,
- La démolition des locaux commerciaux existants vétustes après les avoir accompagnés et repositionnés au sein du quartier dans un bâtiment à construire.

- Décloisonner le quartier en travaillant et en améliorant la desserte et le stationnement,

Chaque action est orientée pour rechercher et développer la mixité sociale dans le but d'une meilleure inclusion du quartier au sein de la ville.

Dans la mesure où cet objectif touche les domaines de compétence de la DDT, l'État s'engage à accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des études et du projet d'aménagement dans la limite de ses moyens techniques et ses compétences.

- **Veiller à la mise en œuvre de la convention d'abattement TFPB en collaboration avec le bailleur social, Drôme Aménagement Habitat.**

L'État, la ville et des habitants du quartier du Roc sont intégrés aux diagnostics en marchant organisés par le bailleur dans ce cadre.

2. Favoriser la mixité sociale

- en créant des habitations permettant aux travailleurs d'ESAT éventuellement retraités d'être relogés à proximité de leur lieu de vie pour ainsi garder l'accompagnement et le suivi mis en place
- > La Ville s'engage à formaliser un partenariat avec l'ADAPEI et Drôme Aménagement Habitat.
- en veillant à la bonne application des objectifs de la loi égalité-citoyenneté en matière d'attribution des logements sociaux

3. Se réappropriier l'espace central,

La Ville s'engage à mener une réflexion mutualisée pour repenser le réaménagement en lieu et place de l'îlot central - plan ci-dessous :



4. Affecter des espaces verts publics pour une transformation en jardins partagés, la gestion des déchets, le bien-manger et le lien intergénérationnel, seront des points inhérents à cette démarche,

La Ville s'engage à :

- Formaliser un partenariat avec la région Auvergne Rhône Alpes pour la création des jardins,
- Se rapprocher de l'ambassadrice du tri de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence pour mettre en place une action de sensibilisation sur la valorisation des déchets,
- Mener une étude pour la gestion et l'animation de ces espaces par des structures partenaires

Dans la mesure où cet objectif touche les domaines de compétence de la DDT, l'État s'engage à accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des études et du projet d'aménagement dans la limite de ses moyens techniques et ses compétences.

L'État pourra soutenir les actions, dans ce cadre, mises en œuvre pour les habitants du QPV et qui ne relèveraient pas du droit commun, par la mobilisation de crédits spécifiques.

AXE 2 – Participation citoyenne

1. Faire émerger une participation citoyenne pour que les habitants s'approprient leur lieu de vie,

La Ville s'engage à accompagner les habitants de la ville pour constituer un conseil citoyen, instance obligatoire fixée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale de 2014.

L'État contribue à cette dynamique en accompagnant les actions portées par l'association Main dans la Main par le biais notamment du Fond de Participation des Habitants.

2. Maintenir le poste de médiateur social au sein du quartier

L'Etat s'engage à soutenir par le biais du dispositif adulte relais ce poste.

AXE 3 – Soutien à la parentalité

1. Adapter l'offre de garde par rapport aux besoins exprimés par les habitants du quartier,

La Ville par l'intermédiaire du CCAS s'engage à conduire par le soutien d'un cabinet extérieur, l'Analyse des Besoins Sociaux de la commune qui prendra en compte cette thématique.

L'État et la CAF s'engagent à financer une étude sur les modes de garde confiée à l'association Courant Fort.

2. Accompagner la séparation du lien mère-enfant,

La Ville s'attache à faciliter les inscriptions dans les structures de gardes telles que les Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le Multi-accueil, ... en s'appuyant sur ses services communaux et sur le Lieu d'Accueil Enfants Parents et le Programme de Réussite Éducative dispositif financé par l'État.

La CAF s'engage à maintenir le financement du LAEP (Lieu d'Accueil Parent Enfants) porté par la Ville.

3. Favoriser les actions locales et de proximité de soutien à la parentalité.

L'État, la Ville et la CAF s'engagent à continuer :

- de promouvoir des actions émanant des besoins des parents, des enfants suivis par le biais du Programme de Réussite Éducative
- d'accompagner les dynamiques associatives vers la création d'un Centre Social et dans l'optimisation du positionnement des actions conduites sur le champ de la parentalité.
- A soutenir le CLAS porté par l'association Lire

AXE 4 – Favoriser l'accès à l'emploi

1. Soutenir les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des habitants du quartier du Roc

La ville s'engage à :

- Soutenir les actions favorisant l'accès au numérique des demandeurs d'emploi
- Dans le cadre du forum de l'emploi : faciliter la mise en relation des entreprises et demandeurs d'emplois issus du quartier
- Soutenir le Club recherche d'emplois
- Intégrer, lorsque cela est compatible avec le besoin identifié, des clauses d'insertion dans les marchés publics passés par la ville

L'État s'engage à :

- Renforcer le parrainage porté par la mission locale de Nyons. Sur les 32 accompagnements, 12 sont financés en direction des habitants du QPV
- Soutenir la passation de clauses d'insertions par le co portage financier du poste de facilitateur
- Soutenir le dispositif « Des métiers au féminin » à destination des femmes éloignées de l'emploi en collaboration avec pôle emploi, le Conseil Régional, le CD26, les MLIO.
- Développer le dispositif 10 000 inclusions et dans ce cadre :
 - Développer les réseaux d'entreprises facilitant le parcours d'insertion des jeunes
 - Proposer des stages de qualité aux élèves de 3^{ème} scolarisés au collège Gustave Jaume

2. Dynamiser les activités économiques et commerciales implantées sur le quartier répondant aux besoins des habitants en favorisant l'émergence et la création d'activité des porteurs de projets sur le quartier

La ville s'engage à :

- Soutenir l'accompagnement à l'émergence de création d'entreprises pour toute activité valorisant le quartier prioritaire.

La création d'entreprise envisagée dans ce cadre pourra se faire en lien avec Pôle emploi et les chambres consulaires.

AXE 5 – Promouvoir la santé

1. Promouvoir les actions de prévention au sein du quartier

À partir d'un diagnostic local de santé réalisé en 2016, la ville s'engage à soutenir les actions de prévention au sein du quartier portées notamment par la CPAM et particulièrement :

- Actions de formation et de sensibilisation à destination plutôt des professionnels ou des personnes intervenants auprès du publics prioritaires dans le but de relayer les messages de prévention et d'accompagner les personnes sur les dispositifs de santé,
- Ateliers de proximité à destination des habitants du quartier.

Différentes thématiques seront abordées :

- Prévention et dépistage des cancers féminins – Public cible : Femmes entre 25 et 74 ans
- Prévention et dépistage du cancer colorectal – Public cible : Hommes et Femmes entre 50 et 74 ans
- Conseils sur l'hygiène buccodentaire, l'alimentation et le dispositif MT Dents – Public cible : Parents et Jeunes jusqu'à 24 ans
- Prévention du tabagisme – Public cible : Personnes porteuses d'une maladie chronique, précaires, femmes, jeunes

- La grippe et la prévention des épidémies – Public cible : Personnes de plus de 65 ans ou porteuses de maladies chroniques.

Elle soutient également les associations agissant dans le domaine de la prévention des addictions et notamment ANPAA et TEMPO.

Parallèlement, dans le cadre du plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, des projets visant à renforcer la prévention, soutenir les dispositifs de prévention des risques, notamment le soutien aux actions des territoires prioritaires, et la formation des professionnels peuvent être soutenus financièrement dans le cadre de l'appel à projet MILDECA.

2. Prendre en compte les difficultés d'accès à l'offre de soins

La ville agit pour favoriser l'accès à l'offre de soins en créant et en construisant une maison de santé pluri professionnelle en lien avec l'ARS qui accompagnera les professionnels de santé dans l'élaboration et la validation du projet de santé.

En parallèle, elle a mis en place un partenariat avec la CPAM afin de permettre aux assistantes sociales du CCAS de faciliter l'accès aux droits des publics précaires et d'orienter les personnes en situation de renoncement aux soins vers un professionnel de la CPAM.

Le déploiement d'un dispositif de médiation santé permettrait d'améliorer l'accès au « droit commun » des personnes en situation de précarité, de favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins en faveur des personnes habitant le quartier Politique de la Ville en assurant ainsi une interface avec les professionnels du système de santé.

AXE 6 – Inclusion sociale et territoriale à travers la pratique sportive et culturelle

1. Encourager l'activité sportive

La ville s'engage à favoriser l'émergence d'activité sportive, révélatrice de talents et/ou porteuse de valeurs, et/ou projet de territoire en mobilisant les associations et/ou les fédérations présentes sur la commune (et pérennes) touchant aux domaines suivants : Judo, Rugby, Foot, Basket, Boxe, Natation, EJP,...

Pour soutenir l'ingénierie et la modélisation des projets conduits par les acteurs sportifs des financements spécifiques seront recherchés auprès de l'agence nationale du sport.

2. Favoriser l'accès à la culture

La ville s'engage à développer des actions culturelles sur le quartier politique de la ville en s'appuyant sur des acteurs locaux existants et pérennes pour ainsi favoriser de nouvelles pratiques. Une attention particulière sera portée aux actions dont les objectifs transversaux peuvent réunir plusieurs axes précités dans le présent protocole et notamment l'égalité femmes/hommes.

Des temps de rencontres pourront être initiés par la Ville pour mettre en réseau les initiatives mises en place sur le quartier politique de la Ville par les associations culturelles et sportives.

L'Etat s'engage à inciter les acteurs culturels à faire participer les habitants du quartier politique de la ville à leurs projets artistiques et culturels. Dans le cadre de la priorité gouvernementale en faveur de la jeunesse, il favorise le développement de l'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes du quartier et soutient la mise en place d'actions d'éducation aux médias, à l'information et au numérique.

AXE 7 – La Gouvernance

1. Les Acteurs

Chaque acteur institutionnel du contrat de ville précise ses champs d'intervention ainsi que son rôle mené dans le cadre du contrat de Ville

✓ *La ville de Pierrelatte - La Communauté de Communes Drôme Sud Provence*

Le contrat de ville porté par la Communauté de Communes ne concerne territorialement que le quartier du Roc sur la ville de Pierrelatte. Le quartier de l'Enclos à Donzère est quant à lui en veille active.

Depuis 2015, l'animation et le financement du contrat de ville sont assurés par les services de la ville de Pierrelatte.

En interaction constante avec l'intercommunalité, la ville de Pierrelatte, ville centre du territoire, s'engage à faire vivre et animer le contrat de ville en assurant le meilleur portage politique, financier et technique possible.

L'intercommunalité reste quant à elle signataire et partenaire effectif pour les compétences qui la concerne.

✓ *État*

L'animation politique du contrat de ville est portée par le sous-préfet de Nyons. L'animation technique est portée par le délégué du Préfet qui assure la représentation de l'État dans le cadre de la politique de la ville. Les services qualifiés de l'État (Direccte, ARS, DRAC, DDCS, DSDEN...) sont également amenés à intervenir et mobiliser leur droit commun.

La mobilisation des politiques publiques de droit commun reste le principe dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville.

✓ *Caisse d'Allocations Familiales*

L'engagement de la branche Famille sur les quartiers Politique de la ville est réaffirmé dans la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion 2018 - 2022, tout particulièrement sur les champs de l'accueil du jeune enfant (développement de places nouvelles d'accueil des jeunes enfants dans les quartiers politique de la ville) et de l'animation de la vie sociale (présence d'une structure d'animation de la vie sociale dans chaque quartier prioritaire).

La Caf de la Drôme soutient donc les projets correspondant aux besoins identifiés dans le cadre des diagnostics de besoins préalables, sur ses priorités d'intervention, réaffirmées dans la Circulaire relative à la politique de la ville et confortée dans la Cog 2018-2022 et le Cpog 2018-2022 de la Caf de la Drôme :

- ✓ Accès aux droits et accompagnement des familles vulnérables
- ✓ Réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants (dans un objectif de conciliation vie familiale, vie sociale, vie professionnelle) pour accompagner les projets innovants favorisant l'insertion sociale et professionnelle des familles (dispositif insertion, horaires atypiques), les passerelles entre les structures d'accueil des jeunes enfants, les écoles, les partenaires accompagnant les familles, l'accompagnement attentionné des familles et le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil dans une logique d'investissement social.
- ✓ Réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, par le développement d'actions favorisant le renforcement des liens familles - écoles, l'accompagnement des parents, valorisant les compétences et ressources des parents et renforçant leur place et leur rôle

(développement de la couverture des besoins, diversité de l'offre proposée sur les quartiers prioritaires, lutte contre les discriminations)

- ✓ Structuration d'une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles par la promotion d'actions favorisant une offre jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles (développement de la qualité de l'accueil, dispositifs d'accompagnement de la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents).
- ✓ Accompagnement de la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances : vacances en famille, développement des relations parents – enfants, soutien au départ des enfants et des adolescents en vacances.
- ✓ Renforcement de la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale, en prenant appui sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale, par la promotion de projets favorisant la participation des habitants, le développement des liens sociaux, la mixité sociale, la citoyenneté de proximité, les liens intergénérationnels.

✓ **Agence Régionale de Santé**

L'Agence régionale de santé est l'interlocuteur des professionnels de santé et des institutions-sur tous les sujets de santé. Toutes ses actions sont conduites avec le souci du dialogue, et dans le respect des droits des usagers et avec l'objectif d'améliorer l'accès aux services de santé.

✓ **Région Auvergne Rhône Alpes**

La réforme de la politique de la ville a débouché sur une nouvelle géographie prioritaire, assez profondément recomposée en Auvergne-Rhône-Alpes, aussi, le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) vise la transformation durable des quartiers avec des objectifs de mixité sociale, de diversification (habitat et activités) et de désenclavement.

✓ **Le département de la Drôme (Voir Annexe).**

✓ **Pôle Emploi**

✓ **Mission Locale**

La Mission Locale est une association loi 1901 qui a pour missions :

Accueillir, informer, orienter et accompagner individuellement les jeunes et les allocataires du RSA dans les domaines de l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à la santé, au logement, à la culture et aux loisirs.

Notre rôle : animation d'un club de chercheurs d'emplois.

✓ **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

✓ **Drôme Aménagement Habitat**

Drôme Aménagement Habitat, bailleur social, et propriétaire majoritaire sur le Quartier du Roc, continue d'assurer une égale qualité de service au sein de son par cet met en place des moyens complémentaires pour assurer cet objectif au sein des QPV.

2. Les instances du contrat de Ville

Ce contrat de Ville veut s'inscrire dans une dynamique participative pour ainsi s'adapter aux besoins des habitants du quartier, aussi, le pilotage conjoint État/Commune permettant de mobiliser tous les acteurs sera renforcé.

Trois instances seront mobilisées :

✓ Les comités de suivi

Un comité de suivi sera mis en œuvre par associations porteuses d'un projet. Ces comités seront initiés par la Ville et co-animés par les structures en présence des financeurs. Le comité de suivi se réunira 3 fois :

- en phase de démarrage, pour faire part du déroulement de l'action et acter de manière collégiale le retro planning du projet.
- A mi-parcours, pour traiter des avancées, des points de blocage éventuels, et des réajustements proposés pour y répondre.
- À la fin, pour établir un bilan mettant en avant le retour d'expériences de terrain pour valoriser les réussites mais aborder également les difficultés rencontrées tout au long de l'action conduite permettant ainsi une ouverture sur une reconduction ou un nouveau projet à construire.

✓ Le comité technique (COTECH)

Deux comités techniques au minimum seront organisés annuellement. Ils regroupent les différents techniciens avec lesquels les bilans de chaque structure porteuse d'action seront discutés, pour ainsi pouvoir préparer la future programmation qui sera présentée lors du comité de pilotage.

✓ Le comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage a lieu une fois par an et est co-présidé par le sous- préfet et la commune en présence des principaux acteurs intervenant dans le contrat de ville (Conseil Régional, Conseil départemental, les services de l'Etat, CAF, Pôle Emploi, Organismes de protection sociale, ...), il a pour but de piloter, de valider, de suivre et d'évaluer les actions conduites par les partenaires dans le cadre du contrat de Ville. L'État sera particulièrement vigilant à l'évaluation finale du protocole et du contrat de ville qui fera l'objet d'un copil spécifique.

Une réunion indépendante des instances de pilotage sera programmée avec les acteurs du territoire intervenant dans les axes cités ci-dessus (partenaires associatifs...), dont l'objectif est :

- de favoriser la mise en réseau des associations du territoire,
- de lever les freins dans la constitution de demande de subvention déposée au titre de la politique de la Ville.

Le Préfet de la Drôme

Le Président de la Communauté
de Communes Drôme Sud Provence

Le Président de la
Région Rhône Alpes

Hugues MOUTOUH

Alain GALLU

Laurent WAUQUIEZ

La Présidente du
Département de la Drôme

Le Maire de Pierrelatte

Le Maire de Donzère

Marie-Pierre MOUTON

Alain GALLU

Eric BESSON

Le Directeur Générale de
l'ARS Rhône-Alpes

Le Directeur académique
des services de l'Éducation
Nationale

La Directrice Territorial
de la Caisse des Dépôts

Dr. Jean-Yves GRALL

Pierre-Jean VERNHES

La Directrice Territoriale
Déléguée de Pôle Emploi

La Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Drôme

Le Directeur Général de
Drôme Aménagement
Habitat

Valérie ISSERT

Brigitte MEYSSIN

Anne-Laure VENEL

La Co-Président de la Mission
Locale Drôme Provence

Véronique CROS

ANNEXE : CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT



La contribution du Département de la Drôme aux contrats de ville

Le Département de la Drôme contribuera à la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales.

S'il n'apportera pas de financements spécifiques aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, les crédits de droit commun pourront naturellement être mobilisés en appui à ces actions, dès lors qu'elles s'inscriront en cohérence avec les objectifs départementaux et qu'elles seront validées par les instances départementales ad hoc (les commissions locales hébergement et habitat, les comités locaux d'information et de coordination-personnes âgées, etc...).

Également, il s'inscrira pleinement dans les dynamiques de partenariat institutionnel et local qui constituent l'un des facteurs importants de la réussite des contrats de ville. Ainsi, il participera aux instances de pilotage des contrats de ville et mobilisera ses services, notamment médico-sociaux, pour participer aux réflexions et actions relatives aux quartiers concernés.

Il contribuera également aux actions visant à favoriser la participation des habitants, et préconise de privilégier l'approche globale des situations individuelles en évitant la segmentation par politique ou par acteur.

Ainsi, les territoires de la politique de la ville doivent permettre de créer les conditions d'un partenariat opérationnel au service des usagers.

Axe cohésion sociale

Le Département s'impliquera particulièrement dans cet axe. En effet, ses compétences sociales visent clairement les personnes en risque ou en situation d'exclusion et ses actions en direction des publics fragiles sont très largement déployées dans les quartiers sensibles.

Sa politique culturelle et sa politique d'éducation en faveur des collégiens visent également à renforcer la cohésion sociale.

Dans le domaine médico-social, le Département s'est doté d'un schéma unique, « Parcours Solidarités ». Il fixe les priorités du Département dans les domaines de l'autonomie, de l'action médico-sociale territoriale dont la protection maternelle et infantile, de la protection de l'enfance, de la prévention et la lutte contre la pauvreté, de la redynamisation de l'offre de soin.

Des actions issues du PDIE (Plan départemental d'insertion vers l'emploi) et du PDALHPD.

(Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) sont intégrées à Parcours Solidarités.

Les priorités du Département de la Drôme sont les suivantes :

1. dans le domaine de l'inclusion sociale :

- soutenir l'accès aux droits et la citoyenneté
- prévenir et traiter les situations de précarité sociale et/ou financière
- favoriser l'inclusion numérique
- prévenir l'entrée dans le RSA
- développer le bénévolat des bénéficiaires du RSA
- maintenir la participation des personnes âgées et handicapées à la vie sociale

2. dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :

- favoriser l'épanouissement des jeunes enfants
- soutenir la parentalité, et particulièrement des mères isolées, des parents d'adolescents, des parents d'enfants en situation de handicap
- favoriser la socialisation et l'insertion de tous les jeunes
- soutenir l'éducation populaire
- favoriser l'information des jeunes sur tous les dispositifs les concernant
- prévenir l'inadaptation sociale des jeunes à partir de 11 ans, en particulier via la prévention spécialisée

3. dans le domaine de la santé :

- accompagner les mères, notamment isolées ou rencontrant des difficultés sanitaires ou sociales
- lutter contre l'obésité infantile
- accompagner vers le soin des personnes rencontrant des difficultés sociales
- trouver en partenariat des solutions pour les personnes présentant des troubles psychiques
- prévenir et accompagner la dépendance
- participer à la lutte contre la désertification médicale et faciliter l'accès aux soins

4. dans le domaine de l'éducation (des collégiens):

- promouvoir la réussite éducative
- prévenir le décrochage scolaire
- promouvoir la citoyenneté et le « vivre ensemble »

5. dans le domaine culturel et sportif :

- favoriser l'ouverture culturelle et sportive des collégiens
- favoriser les démarches d'insertion sociale et vers l'emploi par la culture et le sport

Axe cadre de vie et renouvellement urbain

Le Département pourra intervenir dans le cadre de ses politiques relatives au logement :

1. auprès des habitants :

- lutte contre la précarité énergétique
- actions d'auto-réhabilitation
- aides à l'accès et au maintien dans le logement

2. auprès des bailleurs, par ses règlements d'aide à la pierre, notamment :

- l'aide à l'adaptation de logements locatifs sociaux pour les personnes âgées ou handicapées
- l'aide à la réhabilitation du parc locatif privé social (notamment par la participation au programme Habiter Mieux)
- l'aide aux propriétaires occupants modestes à la réhabilitation de leurs logements insalubres.

Axe emploi et développement économique

Le Département s'investit tant dans le domaine de l'accès à l'emploi que dans celui du développement économique :

1. accès à l'emploi :

- favoriser la découverte des métiers à destination des collégiens, des jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle et des bénéficiaires du RSA
- soutenir les missions locales et les dispositifs qu'elles portent, comme la garantie jeunes ou des projets d'actions collectives visant à favoriser l'autonomie des jeunes et leur insertion professionnelle
- accompagner vers l'emploi les bénéficiaires du RSA et les personnes rencontrant des difficultés sociales (convention d'accompagnement global avec Pôle Emploi, convention PDIE)
- expérimenter des formules de parrainage (comme par exemple réseau « 100 chances 100 emplois »)

2. développement économique (directement ou grâce à son réseau de partenaires) :

- aides à l'expertise pour la création, le maintien ou le développement d'activités
- accompagnement à la création d'activités notamment par le biais des plateformes d'initiatives locales avec lesquelles le Département conventionne pour soutenir l'économie de proximité et accompagner les porteurs de projet
- aide à la structuration de la filière silver économie
- aide au développement d'emplois dans la filière du numérique

